



{ point de vue }

article paru en octobre dans le journal La Marne

Comment maîtriser l'urbanisation ?

A en juger par les 130 habitants présents lors de la réunion consacrée à l'urbanisme organisée le 16 septembre dernier, la question urbaine est désormais devenue la préoccupation de tous. Pour autant, sur le fond, personne n'est à ce jour rassuré, car la méthode exposée ne peut susciter au mieux que de la perplexité, au pire une vraie inquiétude. Car aucune mesure précise n'a été énoncée face à la poussée urbaine qui se matérialise chaque jour un peu plus. Il suffit d'ouvrir les yeux pour constater au fil des mois que le béton gagne du terrain. A noter qu'aujourd'hui les grands projets du type liaison A4/RN36, Village Nature, jadis niés farouchement et considérés comme de la pure spéculation, parce qu'ils étaient situés...à quelques kilomètres de Voulangis, sont à présent confirmés dans leur réalité.

Mais à Voulangis, il s'agit de jouer la montre avant de réviser le POS. Alors que toutes les communes de Seine-et-Marne, à l'instar de toutes les municipalités de France, révisent une par une leur Plan d'Occupation des Sols en les transformant en PLU, nous différons le nôtre à deux ans ? Attendre quoi ? C'est très simple : attendre que tout le monde décide à notre place de l'avenir de notre urbanisme.

Cet attentisme, pour ne pas dire de la passivité, nous coûtera un jour très cher. Faute d'avoir su prendre les bonnes mesures au bon moment, nous serons demain les otages des aménageurs et de leur logique d'urbanisation effrénée à l'Est."

{ actualité }

SDRIF : La menace de la densification

Le Conseil régional d'Ile de France a décidé d'engager la révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF), en association avec l'Etat. Ce document doit fixer pour les 15 à 20 prochaines années, les grandes orientations en matière du territoire et de développement durable de la Région

Tous les sujets de notre quotidien sont abordés : développement urbain, transports et déplacements, environnement, économie et emploi,...

Le SDRIF est un document d'aménagement du territoire régional opposables aux documents d'urbanisme locaux que sont les SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), et les PLU (Plan Local d'Urbanisme). Ces derniers doivent en effet être compatibles avec les orientations et les dispositions prescriptives du SDRIF.

Ce qui est inquiétant pour Voulangis :
(morceaux choisis)

La maîtrise des enjeux fonciers

" Dans le cadre du SDRIF de 1994, les communes seine et marnaises disposent actuellement, en zone AU, de 3000 hectares disponibles pour le logement, ce qui correspond à environ 10 ans de production de logements à un rythme de 8400 unités par an. Il est donc déterminant que les communes ne fassent pas de rétention foncière et rendent

progressivement constructibles les terrains voués à une urbanisation future, ce qui est leur vocation... "

Et pire encore !

La réalisation d'infrastructures tangentielles structurantes

" La mise en 2x2 voies de la RN36, véritable colonne vertébrale de l'aménagement départemental à venir entre Melun, Marne-la-Vallée et Meaux "

En clair, c'est une autoroute équivalente à la Francilienne qu'il faudra supporter en façade de Voulangis, avec son trafic démultiplié, ses nuisances sonores !



Contribution des collectivités locales de Marne la Vallée et Contribution du Conseil Général. (documents disponibles auprès des collectivités concernées)

{ Repères }

LIAISON A4/RN36 : le tracé est décidé

3 tracés potentiels étaient à l'étude au conseil général sur la base de la phase de concertation avec les exploitants agricoles et les élus.

Nous le craignons, c'est désormais confirmé : la solution la moins rationnelle a été choisie. Il s'agit du tracé médian entre le tracé sud qui longeait la forêt de Crécy et le tracé nord au droit de Coutevroult.

Le tracé Sud, qui aurait pu rejoindre le carrefour RN36-D 235, avait retenu les faveurs des agriculteurs car respectant le mieux le parcellaire agricole et éloignant le futur barreau de Voulangis.

Le tracé Nord présentait lui aussi plusieurs avantages : situé au plus près de la jardinerie Truffaut, il permettait un raccordement sur la D406 à la Mare aux Oissons et à la pièce dite "le chemin de Paris" et à la future zone d'activités de Coutevroult et du pays créçois. Il était également plus favorable pour les meltois qui empruntent l'autoroute.

Avec le tracé retenu, les habitants de Villiers et de Voulangis seront dès 2009, les premières victimes des nuisances sonores et de l'augmentation du trafic en zone urbaine.

Il annonce aussi malheureusement où va se situer le futur barreau : RN36/RN34, à proximité de Voulangis créant une nouvelle source de nuisances sonores.



Bien vivre à Voulangis

MERCI AUX PERSONNES QUI NOUS ONT DÉJÀ RETOURNÉ LEUR BULLETIN

Nous soutenir - Rejoindre l'association

Notre action n'a de sens qu'avec vous et pour vous. C'est ensemble que nous serons efficaces. C'est avec vous, en vous informant, en vous associant que nous ferons des propositions pour améliorer la vie quotidienne à Voulangis. C'est avec vous que nous serons plus fort pour donner à notre commune les moyens de mieux négocier la maîtrise de son urbanisation. Pour que notre village reste village. Nous ne demandons pas d'argent. Seules les bonnes volontés nous intéressent. Nous avons simplement besoin de votre soutien. Nous vous en remercions par avance.

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Email : _____

J'encourage et je soutien l'action de l'équipe de "Bien vivre à Voulangis"

Je souhaite adhérer à l'Association "Bien vivre à Voulangis"

Je souhaite être contacté(e) par un membre de l'association.

Bulletin à retourner à l'association "Bien vivre à Voulangis" - 16 rue du luttin - 77580 VOULANGIS

{ La carte du mois... }



bulletin d'adhésion